

COMMUNE DE FENOUILLET
CIMETIÈRE COMMUNAL
AVIS DE REPRISE DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Conformément à l'article L. 2223-15 du Code général des collectivités territoriales, la commune de Fenouillet informe les familles de la prochaine reprise administrative des concessions expirées et non renouvelées suivantes :

Carré 4 – Concession n° 77

Carré 4 – Concession n° 286

Carré 4 – Concession n° 288

Carré 4 – Concession n° 295.01

Carré 4 – Concession n° 335

Les familles concernées sont invitées à se rapprocher du service État civil de la mairie pour toute information relative à ces concessions.

La reprise interviendra dans le respect des délais et dispositions légales en vigueur.

Fait à Fenouillet, le 20 octobre 2026

Mathieu LUCCHINI
Premier adjoint au Maire
En charge de l'État civil et des Affaires funéraires
Par délégation du Maire





Cimetière
de France

Commune de FENOUILLET
Cimetière « Cimetière Communal »
Place Alexandre Olives- 31150 FENOUILLET. Tel : 05 62 75 89 75

